



Après signature compromis 2 lots apparaissent

Par **guaiavoi**, le **14/06/2011** à **21:43**

Bonjour, j'ai signé un compromis pour acheter un appart 225000 avec une cave et un débarras; or le jour de la signature de la vente le notaire s'aperçoit (en lui demandant une précision sur le débarras d'1 m2) qu'il fait partie des parties communes ...passons ce débarras n'est pas très important; le plus grave le notaire s'aperçoit qu'avec l'appartement 2 lots de 10m2 chacun font partie du lot principal que j'ai acheté. Ces deux lots ne sont pas sur mon compromis, je ne savais même pas qu'ils existaient. que va-t'il se passer car j'ai mis mon appart en location, le bail est signé je suis à la rue le 1er juillet. Puis je exige la vente de mon appartement avec tout ce qui va avec au même prix, ou en attendant la convocation d'une assemblée extraordinaire pour redécoupage du lot sans ces annexes et une nouvelle date pour la vente, puis je me faire payer un lieu par le notaire ?
éclairez moi, merci.